



Fièvre aphteuse

Maladie épizootique
strictement animale

Description et importance

La fièvre aphteuse est une des affections virales les plus contagieuses chez les animaux sensibles. Elle provoque une maladie très grave au plan individuel et des pertes économiques particulièrement importantes dans les pays touchés. Ce n'est pas une zoonose⁽¹⁾. Son importance en fait un danger sanitaire de première catégorie. C'est une affection des bovins, des petits ruminants et des suidés, domestiques ou sauvages transmise directement d'animal à animal ou par contacts indirects (matériel contaminé, produits animaux, interventions humaines d'un secteur infecté vers un secteur indemne). Par ailleurs, il semble que l'agent de la fièvre aphteuse puisse être transporté par le vent sur des distances très importantes (60 km au-dessus des terres et jusqu'à 300 km au-dessus des mers).

La fièvre aphteuse peut se présenter sous forme aiguë avec mortalité importante et excréation massive de virus quand elle affecte les porcs et au contraire, de façon souvent inapparente, chez les petits ruminants. >>>

(1) Zoonose: maladie transmissible provoquée par un microbe (virus ou bactérie), un parasite (helminthe, champignon, protozoaire) ou un prion capable d'infecter au moins un animal vertébré (le plus souvent mammifère ou oiseau, quelquefois poisson ou reptile) et l'Homme, la transmission s'effectuant de l'animal vers l'Homme ou vice versa.

>>> Chez les bovins, les signes cliniques sont associés à une forte hyperthermie et à des lésions⁽²⁾ (vésicules, ulcères) des muqueuses buccales et de l'épiderme, de la mamelle ou de l'espace interdigité des onglons. Elles entraînent des difficultés considérables à s'alimenter, des boiteries et une dégradation intense de l'état général. Les animaux convalescents ou guéris sont susceptibles de porter et excréter le virus pendant plusieurs mois ce qui les rend particulièrement dangereux pour les populations animales indemnes, même si la fréquence de ce phénomène est difficile à quantifier. Ce phénomène pourrait aussi être observé chez les animaux vaccinés ayant été en contact avec le virus sans présenter de signes cliniques.

.....

(2) Lésions : modifications, visibles à l'œil nu ou uniquement au microscope, de l'état morphologique d'un tissu ou d'un organe en conséquence de l'action d'un agent pathogène.

.....

Contexte

Il existe sept sérotypes (A, O, C, SAT 1, SAT 2, SAT 3, Asia 1) et de nombreux sous types de virus. Les animaux guéris ou vaccinés vis-à-vis d'un type sont résistants à une nouvelle infection par ce type mais totalement sensibles vis-à-vis d'un autre, ce qui rend la lutte contre la fièvre aphteuse particulièrement difficile. En 2013, l'Union européenne ainsi que les États-Unis, le Canada et de nombreux pays de la zone du Pacifique tels que le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont indemnes de la maladie. >>>

>>> La vaccination contre la fièvre aphteuse a été progressivement interdite dans les pays de l'UE, dont la France, dès 1991. Des épizooties ont toutefois continué à sévir sporadiquement de 1990 à 2000, notamment dans les Balkans et en Italie. En 2001, une importante épizootie (près de 4 000 foyers) s'est déclarée en Grande-Bretagne sur les bovins et les ovins provoquant l'abattage de plusieurs millions de ruminants. Elle a été à l'origine de deux foyers en France suite à l'importation d'ovins avant la déclaration de l'épizootie. Tous ces foyers ont été combattus par l'abattage des animaux malades ou contaminés sans recours à la vaccination, celle-ci reste cependant possible dans le cas où la maladie échapperait à tout contrôle et viendrait à s'étendre de façon catastrophique.

Surveillance et rôle du LNR

Un système de surveillance permanent existe en France. Les vétérinaires praticiens intervenant en élevage ont été formés à reconnaître cette maladie et à effectuer tous les prélèvements nécessaires à la mise en évidence du virus et à la confirmation de la maladie.

Les prélèvements suspects sont adressés au laboratoire national de référence (Anses – Laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort) qui dispose d'installations spécialisées strictement protégées pour effectuer les analyses dans les meilleures conditions de sécurité. En cas d'épizootie déclarée sur le territoire national, quelques laboratoires départementaux formés et entraînés par le LNR, disposant d'installations protégées pourraient participer directement à la lutte contre la maladie en effectuant des examens sérologiques de surveillance. >>>

>>> Si la prophylaxie sanitaire et l'abattage des animaux contaminés ou atteints restent la base des méthodes de lutte contre la fièvre aphteuse dans les pays développés, des recherches importantes sont mises en œuvre pour développer de nouvelles générations de vaccins hautement purifiés et immunogènes, à la fois pour contenir la maladie là où elle reste enzootique, et pour être un recours au cas où elle réapparaîtrait dans des pays où elle a été éradiquée. En parallèle, des méthodes de détection rapides du virus sur le terrain ont été proposées et utilisées dans quelques cas (pays asiatiques). De même, la différenciation, par sérologie, entre animaux vaccinés non infectés et animaux infectés guéris est une voie de recherche importante compte tenu des contraintes imposées aux animaux vaccinés et à leurs produits quand ils sont issus de pays infectés ou l'ayant été récemment.

Point d'intérêt général

La fièvre aphteuse reste une affection majeure par les pertes directes qu'elle peut induire et aussi comme obstacle aux échanges. Elle fait toujours l'objet d'une attention toute particulière de l'OIE, de la FAO et, d'une façon générale, des éleveurs, des autorités sanitaires et des services vétérinaires du monde entier.



Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

14 rue Pierre et Marie Curie
94701 Maisons-Alfort Cedex

www.anses.fr /  @Anses_fr